



Direction Générale Adjointe
Aux Solidarités
Pôle Ressources – Unité Tarification

URIOPSS GRAND EST
MADAME LA PRESIDENTE
80 AVENUE DE NEUHOF
67100 STRASBOURG

*Dossier suivi par Simon GRAVIER
Direction générale adjointe aux Solidarités
Pôle ressources
Tel : 03 83 94 58 13
Courriel : sigravier@departement54.fr
www.meurthe-et-moselle.fr*

Madame la Présidente,

L'accord du 4 juin 2024 portant extension de la revalorisation SEGUR à l'ensemble des professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non-lucratif qui n'en bénéficient pas encore a fait l'objet d'un agrément par la Ministre du travail, de la santé et des solidarités par arrêté du 25 juin 2024, publié au Journal Officiel du 26 juin 2024, dans le cadre de la négociation sur la nouvelle Convention collective nationale unique étendue.

Si cet accord constitue un progrès indéniable sur le plan de l'équité et pour favoriser l'attractivité des métiers du lien, il fait néanmoins peser une charge supplémentaire importante sur le budget du Département de Meurthe-et-Moselle, à l'heure où une forte incertitude pèse sur la soutenabilité de la dynamique budgétaire de l'ensemble des Conseils départementaux confrontés à l'effondrement de leurs recettes et à l'explosion de leurs dépenses, liées notamment à une succession de transferts de charges de la part de l'Etat sans compensation suffisante.

La mise en œuvre de ce nouvel accord a été estimée à 1,8 million d'euros pour notre Département. Ce montant comprend le complément « Ségur pour tous » pour l'ensemble des établissements relevant de la compétence du Département, ainsi que la partie administrative des établissements sous compétence conjointe avec l'ARS (FAM, SAMSAH...).

Or, il convient de relever qu'il est indiqué, dans le préambule de cet accord, que « *Les partenaires sociaux conviennent que la mise en œuvre effective de cet accord est conditionnée à l'obtention de garanties de financements* ».

Je me dois d'appeler votre attention quant au fait que l'Etat n'a, à ce jour, apporté aucune garantie en ce sens aux Départements.

C'est pourquoi, de la même manière que nous avons plaidé sans relâche à vos côtés en faveur de telles revalorisations légitimement attendues, nous vous encourageons vivement à soutenir la revendication d'une mise en œuvre rapide d'une telle compensation auprès du Gouvernement, conditionnant la capacité du Département à vous accompagner dans la durée.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.



Chaynesse KHIROUNI
2024.10.15 10:44:30 +0200
Ref:7300741-10948576-1-D
Signature numérique
La Présidente